

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
9 novembre 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et une douzaine de contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|----------------------|---|
| Louise Alary | - Cercle socio-culturel
- Bazar
- Noël de l'enfant – le 29 octobre
- St-Vincent - information |
| Lorne Dagenais | - Application C.P.T.A.Q.
- Plainte |
| Madeleine Carpentier | - Ponceaux
- Plainte |
| Nancy Maxsom | - Nouveau règlement de zonage
- Révision |
| James Riordan | - Tour Vidéotron – exposition de longue durée aux
ondes |
| Cliff Bellis | - Discussions ouvertes – tour de telecommunication |
| Guyline La Salle | - Aide financière – comités
- Poubelle – chemin du Marquis
- Pancartes – Breckenridge – Luskville
- Asphalte – chemin du Marquis |

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal des séances spéciales tenues le 19 et le 26 octobre et de la séance régulière du 12 octobre 2010
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de novembre
 - 5.4 Transferts budgétaires
 - 5.5 États comparatifs au 30 octobre
 - 5.6 Remplacement de la réceptionniste
 - 5.6 Composition du comité – maintien de l'équité salariale
 - 5.7 Mauvaises créances
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Achat de batteries
 - 6.2 Dépense – radios pour 2 camions autopompe
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Lumières – Cedarvale – Terry-Fox
 - 7.2 Chemins de tolérance
 - 7.3 Chemin de la Montagne
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Incinérateur
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Autorisation de signature – protocole d'entente – gestion des cours d'eau
 - 9.2 Estimation – cadastre – lot 2 864 076
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. – 4025, 5^e Concession – Edmund C. Scott et Nancy McMillan
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Demande de réparer chemin, pont, ponceaux dans le parc de la Gatineau – sentiers motoneiges
 - 10.2 Demande de droit de passage – Association des motoneigistes de Pontiac
 - 10.3 Transfert du mandat de coordination de faisabilité du parc du Sault-des-Chats
 - 10.4 Nomination de représentants sur le Comité de gestion de la faisabilité du parc du Sault-des-Chats
 - 10.5 Autorisation de fiducie à la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

13. Dépôt du registre de correspondance

13.1 Registre de correspondance du mois d'octobre 2010

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par Brian Middlemiss

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout : 10.6 Félicitations – Gail Gavan

Retrait : 6.2 Dépense – radios pour 2 camions autopompe

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli

Brian Middlemiss

CONTRE

Jim Coyle

Roger Larose

Dr Jean Amyotte

Lynne Beaton

10-11-435

CONTRE PROPOSITION

Il est

Proposé par Roger Larose

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout : 10.6 Félicitations – Gail Gavan

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle

Roger Larose

Dr Jean Amyotte

Lynne Beaton

CONTRE

Inès Pontiroli

Brian Middlemiss

Adoptée sur division

10-11-436

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12
OCTOBRE ET CELUI DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LE 19 ET LE 26
OCTOBRE 2010**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 octobre et celui des séances spéciales tenues le 19 et le 26 octobre 2010.

Adoptée

10-11-437

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **134 934,29 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 29 octobre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-11-438

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **219 738,31 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 28 octobre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-11-439

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **44 797,88 \$** taxes incluses.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution, pour les motifs que le travail des fossés sur la 5^e concession sud a déjà été fait

Adoptée sur division

10-11-440

DÉPENSE - fossé

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'engager une dépense de **5 393,75 \$** pour le creusage d'un fossé sur la 5^e concession.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire à l'intérieur du budget fixé.

Adoptée

10-11-441

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AU 28 OCTOBRE 2010)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **71 008,00 \$**.

Les conseillers Jim Coyle et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-442

REMPLACEMENT – RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière négociation de la convention collective, il a été clairement souligné à la partie syndicale que les critères d'embauche minimaux pour les emplois cols blancs seraient : très bonnes connaissances parlée et écrite de l'anglais et du français et bonne connaissance du programme Excel;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes critères doivent être appliqués lors de remplacement à moyen ou à long terme d'un employé;

CONSIDÉRANT la sélection et les examens subis par quelques candidates pour le remplacement du poste de réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Touchette est la candidate disponible ayant eu un résultat selon nos attentes et que le directeur général recommande d'accepter sa candidature;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à Mme Mélanie Touchette le poste de réceptionniste pour la durée du congé de maternité de la titulaire de ce poste. Les conditions édictées par la convention collective s'appliquent.

Adoptée

10-11-443

COMITÉ – ÉQUITÉ SALARIALE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité délègue M. Sylvain Bertrand et Mme Ginette Bottrill à titre de représentant de la municipalité sur le comité d'équité salariale, tel que prévu à la loi.

Adoptée

10-11-444

MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances irrécouvrables.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation des créances irrécouvrables suivantes:

<u>Numéro de matricule</u>	<u>Montant</u>
4040-49-5127	2 115,65 \$
4739-65-2305	11 801,01 \$
4835-86-2541	5,60 \$
	13 922,26 \$

Adoptée

10-11-445

ACHAT – BATTERIES

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à acheter 15 batteries pour les radios de pompiers. Un budget de 1 700,00 \$ est accordé à ces fins provenant d'un transfert du compte # 02-220-00-640 au compte #02-220-00-639.

Adoptée

10-11-446

DÉPENSE – RADIOS POUR 2 CAMIONS AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE la demande pour des « casques/radios spéciaux » pour 2 camions autopompe, n'est pas une demande de remplacement d'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a pas été avisé que le budget pour ces items n'était pas disponible (5 178,00 \$ vs 565,00 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a pas été informé cet achat engendrerait une dépense additionnelle approximative de 2 000,00 \$ pour de nouveaux radios ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est 70% au-delà du budget ;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le Conseil indique au directeur général de canceler le bon de commande no POM-000251.

Les conseillers Brian Middlemiss et Inès Pontiroli votent contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-447

ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – COIN DES CHEMINS CEDARVALE ET TERRY-FOX

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Cedarvale et Terry-Fox et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 2 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

10-11-448

PROJETS SPÉCIAUX – CHEMINS DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT les recommandations de la conseillère Mme Inès Pontiroli ;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de verser une aide financière dans le cadre des projets spéciaux (chemins de tolérance budget # 02-390-01-529) comme suit :

Association des propriétaires de Côte McKay	3 521,96 \$
Association des propriétaires de la plage Bélisle	2 000,00 \$
Association du Domaine des Oies	2 750,00 \$
Association des propriétaires du chemin Sumac	2 844,45 \$
Association du chemin Lac-des-Loups	3 620,91 \$
TOTAL	13 215,36 \$

Adoptée

10-11-449

EXPERTISE – ASPHALTE – CHEMIN DE LA MONTAGNE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres auprès de 2 firmes d'ingénieurs pour la préparation d'une étude concernant les travaux à faire avant le pavage du chemin de la Montagne. L'étude devra consister en carottage de la base du chemin, inspection des ponceaux, recommandations sur les travaux à faire aux fossés et travaux d'asphaltage.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli
Brian Middlemiss

CONTRE

Dr Jean Amyotte
Jim Coyle
Roger Larose
Lynne Beaton

Le conseiller Roger Larose mentionne que le projet devrait prendre place au printemps 2011.

Rejetée

10-11-450

PROJET D'INCINÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prendre en charge le traitement des déchets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer ce système de traitement dans la zone industrielle municipal;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le maire, le maire suppléant et le DG à négocier avec la MRC des Collines et Nexolia pour établir un partenariat dans le projet d'incinérateur (maximum de 20% pour la municipalité), le tout devant être ramené au conseil pour approbation finale.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-451

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA
GESTION DES COURS D'EAU AVEC LA MRC DES COLLINES-DE-
L'OUTAOUAIS – ANNÉES 2011 À 2015**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire pour lui confier l'application de règlements et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé un projet de protocole d'entente aux fins de préciser le rôle et les responsabilités de la MRC et des municipalités locales dans le cadre de la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente.

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Edward McCann et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux fins de confier à la Municipalité de Pontiac l'application d'une partie de la réglementation relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau et de participer à la gestion des cours d'eau et ce, pour les années 2011 à 2015.

Adoptée à l'unanimité

10-11-452

MANDAT – CADASTRE – LOT 2 864 076

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accorder le mandat à Fortin & Robertson pour prendre les relevés et mesurages préliminaires du chemin Côte McKay ainsi que la préparation de documents cadastraux dans le but de transférer la responsabilité d'une partie de ce chemin à l'association Côte McKay.

Adoptée

10-11-453

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 4025, 5^e Concession– Edmund C. Scott et Nancy McMillan

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation, la subdivision et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie des lots 26-A et 26-D, rang 4, Canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le lot créé sera vendu à la fille des présents propriétaires;

CONSIDÉRANT l'intention de maintenir la vocation agricole du lot créé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'aliénation, la subdivision et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie des lots 26-A et 26-D, rang 4, Canton Onslow afin d'y construire une résidence familiale, tout en maintenant la vocation agricole du lot.

Adoptée

10-11-454

SENTIERS MOTONEIGE – DROIT DE PASSAGE ET TRAVERSE DE CHEMINS

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la demande de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc. et accorde à ceux-ci les droits de passage et traverse demandées, tel que soumis au document en annexe.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'informer les clubs de motoneiges qu'il y a interdiction, en tout temps, de circuler sur les trottoirs de la municipalité.

Adoptée

10-11-455

TRANSFERT DU MANDAT DE COORDINATION DE FAISABILITÉ DU PARC DU SAULT-DES-CHATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bristol, la municipalité de Pontiac, la MRC Pontiac, le CLD Pontiac, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ont mandaté par voie de résolution le CLD des Collines-de-l'Outaouais comme coordonnateur et fiduciaire de l'étape du concept d'aménagement du projet de parc du Sault-des-Chats de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final du "Concept d'aménagement du parc du Sault-des-Chats de Pontiac" a été complété et déposé par le Groupe IBI-DAA à l'ensemble des partenaires le 23 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la phase subséquente du projet consiste à réaliser une étude de faisabilité visant l'implantation du projet et d'identifier une structure de gouvernance susceptible de mener le projet à termes;

CONSIDÉRANT QUE du financement est disponible pour des organismes de la MRC Pontiac dans le cadre de programmes visant les communautés linguistiques en situation minoritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique (CDE) de Pontiac s'est proposée pour être mandataire de la coordination des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac conditionnellement à l'affectation de ressources par voie de la résolution CDE-2010-10-14;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'accepter de transférer le mandat de la coordination des étapes de faisabilité du projet de parc du Sault-des-Chats de Pontiac à la Corporation de développement économique de Pontiac.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-456

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE GESTION DE LA FAISABILITÉ DU PARC DU SAULT-DES-CHATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bristol, la municipalité de Pontiac, la MRC Pontiac, le CLD Pontiac, le CLD des Collines-de-l'Oustaouais sont les partenaires initiaux du Concept d'aménagement du parc du Sault-des-Chats de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique (CDE) de Pontiac s'est proposée pour être mandataire de la coordination des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac conditionnellement à l'affectation de ressources par voie de la résolution CDE-2010-10-14;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) a accepté d'être le fiduciaire pour le financement des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac dans le cadre d'un protocole d'entente avec la CDE de Pontiac;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de gestion est mis en place pour superviser les étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion est composé des membres des partenaires initiaux, de la CDE Pontiac et de la CEDEC pour superviser les étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU de désigner M. Sylvain Bertrand, directeur général, M. le maire Edward McCann et M. Jim Coyle, conseiller, pour siéger au Comité de gestion de la faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac au nom de la Municipalité de Pontiac.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-457

AUTORISATION DE FIDUCIE À LA CORPORATION D'EMPLOYABILITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique (CDE) de Pontiac s'est proposée pour être mandataire de la coordination des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac conditionnellement à l'affectation de ressources par voie de la résolution CDE-2010-10-14;

CONSIDÉRANT QUE du financement est disponible pour des organismes de la MRC Pontiac dans le cadre de programmes visant les communautés linguistiques en situation minoritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) a accepté d'être le fiduciaire pour le financement des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac dans le cadre d'un protocole d'entente avec la CDE de Pontiac;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de gestion composé des partenaires initiaux, de la CDE Pontiac et de la CEDEC a été mis sur pied pour superviser les étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac.

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'autoriser la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire à agir à titre de signataire pour la fiducie des étapes de faisabilité du parc du Sault-des-Chats de Pontiac.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-11-458

FÉLICITATIONS – GAIL GAVAN

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pontiac offre ses félicitations à Mme Gail Gavan pour sa nomination au « Ottawa Valley Country Music Hall of Fame ».

Adoptée

10-11-459

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CLD

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Mme Inès Pontiroli à titre de représentante de la municipalité pour siéger au CLD des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois d'octobre 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-11-460

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h35 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».